

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

Du 10 MAI 2011 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, MMES, J GUERRIER, R. TRONCY, MM J. BARTHOMEUF, P. BIDON, M. BONGIRAUD, F. BLOCH, M. MOREL, M. PATAY, A. REBAUD, G. THOME.

Absents excusés : C. AGUETTANT (pouvoir donné à B. BALAY), J-P GRANGE (pouvoir donné à R. TRONCY), E. VAGINET (pouvoir donné à M. BONGIRAUD)

Secrétaire de séance : J. GUERRIER

Convocation faite le : 3 MAI 2011

publiée le : 3 MAI 2011

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2011 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – BAIL COMMERCIAL

G. THOME informe le conseil que le bail commercial conclut pour la location du local du bureau de tabac et d'un logement, a été renouvelé tacitement depuis le 1^{er} juillet 2002, d'année en année.

Une réactualisation du loyer sera présentée lors du prochain conseil municipal.

II – CONVENTION AVEC LE FOOT DE ST DIDIER

Un rapprochement entre l'Union Sportive de Saint-Bernard (l'USSB) et l'Union Sportive du Formans (USF) est actuellement en projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à entamer les discussions avec l'USF et l'USSB pour un rapprochement des deux associations ;
- Et dans l'hypothèse d'une fusion des deux associations, AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement le Premier Adjoint, à signer tout acte relatif à cette fusion.

III – URBANISME

M. MOREL présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé 777 Chemin de la Prière.

IV – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition du Maire de SUPPRIMER l'emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non-complet de 30h et 35 minutes, et

CREER un nouvel emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet pour 29 heures et 30 minutes ;

- et MODIFIE en conséquence le tableau des emplois communaux tel qu'indiqué en annexe à compter du 1^{er} juin 2011.

V – AMENAGEMENTS CYCLABLES

Les travaux d'aménagement de bandes cyclables sur l'Avenue de la Grande Seiglière et de la Route de Saint-Bernard commenceront fin mai.

VI – INFORMATIONS DU MAIRE

A – Manches qualificatives du Championnat de France de Pêche à la carpe du 25 au 29 mai prochain

B – Modification simplifiée n°2 PLU

Le dossier sera mis à la disposition du public à compter du 5 mai 2011 jusqu'au 6 juin 2011 inclus.

C – Prochain conseil municipal

Le Maire demande que le conseil municipal de juin initialement prévu le 7 juin soit repoussé au 14 juin.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – Bibliothèque

A partir du 20 mai plusieurs animations auront lieu sur le thème de la Rose. Le programme est disponible en mairie.

B – Eolia

Prochains concerts Eolia :

- le 28/05 à Civrieux : « Les bonnes choses » de Petrek
- le 11/06 à St Didier de Formans : Marcel Azzola et le Quatuor Inédit

C Fête des Mères

Les nouveaux nés de 2010 et leurs parents seront conviés le 28 mai à l'Espace Chabrier.

D –Fête des jeux

Tous les spinosiens sont conviés le 28/05 au Mille Club pour venir jouer.

E – CCSV : Commission action sociale et logement

Lors de la dernière réunion de cette commission le thème de l'accessibilité des personnes handicapées a été abordé.

F – Réforme des dispositifs d'aides aux communes

F. BLOCH et A. REBAUD présentent la réforme des dispositifs d'aides financières attribuées par le Conseil Général de l'Ain aux communes et à leurs groupements.

H – Points à Temps 2011

J. BARTHOMEUF annonce que les travaux commenceront dans semaine du 23 mai, et seront effectués par la Sté AXIMA de Villefranche S/Saône.

I – Odeurs d'égout

Le Maire indique que ce problème a été réglé par la Nantaise des Eaux, le réseau d'assainissement était bouché par des bouchons de graisse en bas de la rue de la Saône.

J – Ecran de projection

M. PATAY demande s'il serait possible d'équiper la salle du conseil d'un écran de projection. Le Maire et M. BONGIRAUD se chargent d'étudier ce projet.

K – SBI juin 2011

M. BONGIRAUD rappelle que les articles devront lui être transmis avant le 15 mai pour être publiés dans le prochain SBI. Il demande aux Présidents des associations de lui faire parvenir leur bilan de l'année écoulée.

L – Nouveau site internet de la commune

Le nouveau site internet n'a pas encore été basculé, c'est en cours. Il sera bientôt visible.

M – Panneau d'information lumineux

Les travaux de maçonnerie pour l'installation du panneau ont été réalisés. Il devrait être posé dans une vingtaine de jours.

N – Vitrail Eglise

Une grille a été posée pour protéger le vitrail réalisé par M. PAOUR à l'Eglise.

O – Déclaration du Maire

Des dizaines de tracts ont été distribués depuis 3 ans dans les boîtes aux lettres des Spinosiens par l'association Regard Avenir ; ils contenaient des analyses parfois suspicieuses de décisions du Conseil Municipal et pour certains des interprétations de conseils municipaux susceptibles de mettre le doute dans notre commune.

Quelques exemples :

- Le 24 Mars 2010 : « le terrain formant l'angle de l'avenue des Helvétès et du chemin des Erables pourraient accueillir 15 logements sociaux sur la base de 15 logements à l'hectare ». C'est une très mauvaise lecture : sont prévus 6 logements aidés sur les 15 à réaliser dans le plan d'aménagement.

Toujours à propos de ce terrain, dans le même tract «à qui profite le PLU ?» : ce terrain était constructible dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis 1983, libre à la construction, si le propriétaire le souhaite, pour accueillir, une partie des logements aidés définis par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), et maintenant par le Plan Local de l'Habitat (PLH) ; voilà la raison pour laquelle cette parcelle a été choisie.

Par ailleurs, Regard'Avenir l'a peut-être oublié, mais son président était adjoint à l'urbanisme lorsque le 14 Mai 2007 le Projet d'Aménagement et de Développement

Durable (PADD) a été présenté en réunion publique aux Spinosiens, il l'avait validé également en juillet 2007, lorsqu'il a été présenté aux organismes associés (Etat, SCOT...) et le devenir de cette parcelle était déjà définie comme tel.

- à propos d'un dossier d'urbanisme : quelle honte d'avoir incité une famille à s'exposer dans la presse, c'était facile ; nous avons convenu d'un rendez- vous préalable pour reformuler un nouveau Permis de Construire qui aurait pu déboucher sur d'autres propositions plus acceptables que celles déposées dans le Permis de Construire initial. Ce rendez- vous a été annulé par l'intéressé, sous l'inspiration de qui ? A la place, un article dans la presse mettant en cause l'Etat (recommandation de Mr le Préfet d'Avril 2005) et nos services d'urbanisme.

Cet article exigeait un droit de réponse ; difficile à obtenir (à Villefranche on ignorait notre demande, sous l'inspiration de qui ?), il a fallu mon intervention personnelle auprès de la Direction Générale du journal en question, pour arriver à rétablir la vérité.

- Le 11/12/2010, on lit : « spoliation de masse ». A titre d'exemple et sur le seul plan économique : dans le POS (Plan d'Occupation des Sols), une parcelle de 2 000 m² pouvait accueillir 1 seule habitation, dans le PLU la suppression de la superficie minimum sur cette même parcelle permet la construction de 2 maisons : où est la spoliation ?

-Le 7 janvier 2011 : distribution anarchique des Espaces Boisés Classés : aucun n'a été créé ou supprimé, seul des aménagements ont été effectués pour rétablir des erreurs sur des accès des parcelles.

-Que dire encore sur le dernier tract, du bouchage des trous du chemin piétonnier, du coût de l'espace Chabrier ; on n'interprète pas les Conseils Municipaux, on relate fidèlement, après on est d'accord ou pas d'accord, mais c'est ça le dialogue démocratique. On peut faire dire n'importe quoi en utilisant les mots sortis de leurs contextes : le Compte Rendu est public et consultable à la Mairie dans son intégralité. Le bouchage des trous est en réalité la réfection complète du cheminement piétonnier de l'Avenue des Helvètes sur 280 mètres pour 7 300€ ; le coût de l'espace Chabrier est bien de 930 000€ auquel il faut déduire les subventions de 200 000€. Voilà la réalité !

-Dans le dernier tract, Regard'Avenir reproche à notre PLU une urbanisation incontrôlable : je le répète, devant la suppression de la superficie minimum, nous n'avons aucun contrôle sur la division des parcelles, donc aucun contrôle du nombre de logements constructibles, mais c'est l'application de la Loi.

Nous avons le devoir, dans notre PLU, d'individualiser le nombre de logements prévu par le SCOT, malheureusement, dans ce chiffrage, n'a jamais été abordé le caractère incontrôlable des divisions de parcelles, car la Loi ne nous le permettait pas !

On peut facilement imaginer ce que serait devenu notre commune avec un COS (coefficient d'occupation des sols) à 0,15 réclamé par Regard'Avenir.

A propos de ce COS à 0,15 que l'on nous reproche de ne pas avoir appliqué dans le PLU, sur l'ensemble de la commune ; on pourrait peut-être rappeler le compte-rendu de la Réunion de la Commission d'urbanisme du 6 Septembre 2006, « Mr l'Adjoint à l'urbanisme de l'époque (le président de Regard 'Avenir actuellement) propose de

retenir un COS de 0,08 ». Bien entendu, le Conseil Municipal dans sa séance du 14 Septembre 2006, ne l'a pas suivi, retenant un COS à 0,10 sur les zones concernées.

Un grand nombre d'entre vous m'ont demandé depuis longtemps, devant ces informations erronées et, souvent agressives vis à vis d'une autorité élue, de réagir : **je n'ai pas voulu le faire car j'étais opposé et je le suis toujours, à attiser la polémique dans ce village que j'ai toujours connu calme et serein.** Je me suis toujours tenu dans mes déclarations, de tenter d'expliquer le pourquoi et le comment du document d'urbanisme que nous avons été amené à arrêter le 7 Septembre 2010, en fonction des discussions longues et difficiles que nous avons eu avec les organismes associés, depuis 2005.

Notre PLU est aujourd'hui contesté au Tribunal Administratif par quatre Spinosiens : laissons le processus démocratique se prononcer.

Mais le dérapage est venu ; il a eu lieu, dans un tract de Regard'Avenir le 12 Avril 2011 et là je ne peux laisser passer une attaque personnelle d'un Conseiller Municipal qui aurait eu, par intérêts personnels, une influence quelconque sur les décisions prises par le Conseil Municipal, dans le classement d'une parcelle lui appartenant ; j'affirme que ce conseiller n'a jamais influencé ni pris part aux décisions concernant sa situation personnelle et n'a pas participé au vote du PLU.

Que celui qui affirme le contraire est le courage de se nommer clairement et j'agirai en conséquence !

Cette mise au point est la première et restera la seule à moins que des écrits diffamatoires m'obligent à réagir ; les Spinosiens en ont assez de ce « tohu-bohu » orchestré depuis 3 ans, le Conseil Municipal aussi ! Nous avons besoin de travailler dans le calme et la sérénité et ceci pour le bien de tous.

A l'issue de cette déclaration le Maire propose au conseil de prononcer le huis clos pour débattre de ce sujet. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la séance se poursuive à huis clos. Au cours de cette séance le conseil émet à l'unanimité un avis favorable sur la déclaration du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.
